

L'HEURE DE GARDE DE LÉON XIII

On a été surpris d'entendre affirmer, soit au Congrès Catholique, soit à la réunion des pèlerinages, que Léon XIII faisait son heure de garde le premier de chaque mois. Voici la preuve de cette affirmation ; nous la trouvons dans le *Manuel du Saint-Rosaire*, par le R. P. Rousset (partie complémentaire) :

En 1889, l'évêque de Moulins, Mgr de Dreux-Brézé, de sainte et illustre mémoire, si dévoué au Rosaire, eut l'ambition d'enrôler le Souverain Pontife dans les cadres du Rosaire Perpétuel de son diocèse. Une personne du diocèse de Moulins s'étant rendue à Rome pour assister au Jubilé Sacerdotal de Léon XIII, le prélat lui confia une lettre qui contenait l'expression de son désir et qui devait être remise à Mgr Macchi, alors majordome, aujourd'hui cardinal.

Enrôler le Pape, me paraît bien difficile, dit le prélat, à la lecture de cette lettre ; néanmoins il promit d'en parler au Souverain Pontife, et deux jours après, non seulement il transmettait à la personne qui servait d'intermédiaire une réponse encourageante, mais il l'invitait de la part du Souverain Pontife lui-même, à venir assister à la messe du Pape le lendemain, dimanche 13 janvier 1889. Après la sainte messe, Léon XIII permit aux assistants de s'approcher successivement de sa personne. Quand le prélat, maître de chambre, eut nommé le diocésain de Moulins, le Pape commença par faire l'éloge de l'évêque de ce diocèse. Puis à cette question : " Votre Sainteté voudrait-elle consentir à faire partie de l'Association du Rosaire Perpétuel ? " le Pape daigna répondre : " Mais j'ai bien dit que oui à Mgr Macchi.—Très saint Père, je le sais, mais Votre Sainteté n'a pas choisi son heure de garde."

Le Souverain Pontife réfléchit un instant et ajouta : " Eh bien je choisis l'heure de dix à onze heure du soir, le premier de chaque mois, parce que c'est à ce moment que je dis chaque soir le Rosaire dans ma chapelle."

Voici, du reste, la traduction d'une attestation dont l'original est conservé aux archives de l'évêché de Moulins :

Rome, du Vatican, 13 janvier 1889.

Sa Sainteté Léon XIII, accueillant avec une paternelle bonté le désir de Mgr l'évêque de Moulins, a daigné consentir à ce que son nom fût inscrit parmi ceux des associés du Rosaire Perpétuel, dans le diocèse de Moulins, et il a choisi pour son heure de garde, de dix à onze heures du soir, chaque premier jour du mois.

Signé : LOUIS MACCHI, majordome de Sa Sainteté.